

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte_tau greffe.

Réser au Monite belg



0 6 JUIN 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise francophone defiguxelles

N° d'entreprise : 0433 487 051

Dénomination

(en entier): THE SWATCH GROUP (BELGIUM) SA/NV

(en abrégé):

Forme juridique : Société Anonyme

Adresse complète du siège: Chaussée de Mons, 1424 1070 Bruxelles/Anderlecht

Objet de l'acte : Extrait du PV de l'AG et du Conseil d'administration - Démissions

nomination

Extrait du PV de L'assemblée genérale extraordinaire du 14 mars 2019.

L'assemblée prend connaissance de la démission offerte par M. Peter Steiger et par Mme Florence Ollivier-Lamarque au 31 décembre 2018. L'assemblée remercie vivement les administrateurs démissionnaires pour les services qu'ils ont rendus à la société. A l'unanimité l'assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Par vote distinct, et à l'unanimité des voix, M Thierry Kenel et Mme Mireille Koenig sont nommés administrateurs de la société pour une période de trois ans, prenant cours le 1 janvier 2019, et se terminant après l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2022. Le conseil décide par vote distinct et à l'unanimité de prolonger le mandat de M. Raynald Aeschlimann d'un an. Il a été nommé par l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2018 pour une durée de trois ans. Suite à cette décision il est nommé pour une durée de quatre ans. Son mandat se terminera donc après l'assemblée générale ordinaire de 2022.

L'assemblée décide de ne pas rémunérer les mandats.

Par conséquent, le conseil d'administration est composé comme suit :

- M. Thierry Kenel (jusqu'en 2022);
- Mme. Mireille Koenig (jusqu'en 2022);
- M. Raynald Aeschlimann (jusqu'en 2022).

Mme Doucet, Mme Imece et/ou M. Leo Peeters, avocat au barreau de Bruxelles, ou tout autre avocat qui fait partie du cabinet Peeters Advocaten-Avocats, Lenniksebaan, 451, 1070 Anderlecht-Bruxelles, est désigné comme mandataire pour accomplir tous les devoirs et formalités nécessaires, y compris les modifications des données auprès de la Banque Carrefour des Entreprises. Le mandataire a le pouvoir de remplir tous les formulaires, les signer et les déposer, de faire toute déclaration, et en général, faire tout ce qui lui semble nécessaire pour remplir son mandat avec promesse de ratification.

Extrait du PV du Consil d'administration du 14 mars 2019

Suite à la nouveile composition du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer M Thierry Kenel comme Président, avec effet immédiat.

Mme Doucet, Mme Imece et/ou M. Leo Peeters, avocat au barreau de Bruxelles, ou tout autre avocat qui fait partie du cabinet Peeters Advocaten-Avocats, Lenniksebaan, 451, à 1070 Anderlecht – Bruxelles, est désigné comme mandataire pour accomplir tous les devoirs et formalités nécessaires, y compris les modifications des données auprès de la Banque Carrefour des Entreprises. Le mandataire a le pouvoir de remplir tous les formulaires, les signer et les déposer, de faire toute déclaration, et en général, faire tout ce qui lui semble nécessaire pour remplir son mandat avec promesse de ratification.

Leo Peeters

Par Procuration

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).